

CHYPRE



TABLEAU DE LA SITUATION DE L'EGALITE FEMME/HOMME

Chypre, en forme longue la République de Chypre est un pays insulaire situé dans l'est de la mer Méditerranée, dans le bassin Levantin. Bien que Chypre soit géographiquement plus proche de la région du Moyen-Orient, le pays est rattaché culturellement et politiquement à l'Europe et est membre de l'Union européenne. Depuis 1974, la partie nord de l'île, située au-delà de la Ligne verte contrôlée par les troupes de l'ONU, est sous occupation militaire turque et en 1983, ce territoire s'est autoproclamé République turque de Chypre du Nord sans que celui-ci soit reconnu par la communauté internationale, en dehors de la Turquie.

La République chypriote est membre de l'ONU depuis le 20 septembre 1960, du Commonwealth, de l'Union européenne depuis 2004, de l'OMC, de l'OSCE, du Mouvement des non-alignés et de l'Organisation internationale de la francophonie. Chypre a intégré la zone euro le 1^{er} janvier 2008.

Le pays a adhéré à de nombreux instruments internationaux instaurant l'égalité femmes-hommes, parmi lesquels :



INSTRUMENTS INTERNATIONAUX

	CEDEF/CEDAW	Date de signature : 8 Février. 2001 Date de ratification: 23 juillet 1985
	PROTOCOLE A LA CEDEF	Date de signature: 8 Février. 2001 Date de ratification : 26 Avril. 2002
	PIDESC	Date de ratification: 2 Avril 1969 Date de signature: 9 Janvier 1967
	CDE	Date de signature: 5 Octobre 1990 Date de ratification: 7 Février 1991
	RESOLUTION 1325 ET SUIVANTES	Adhésion
	STATUT DE ROME	Date de signature : 15 Octobre 1998 Date de ratification : 7 Mars 2002
	DECLARATION DE BEIJING ET PROGRAMME D'ACTION DE LA QUATRIEME CONFERENCE MONDIALE SUR LES FEMMES	Adhésion
	CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL DES NATIONS UNIES (ECOSOC), Commission de la Condition de la Femme. RESOLUTION : « Mettre fin à la mutilation génitale féminine».	Adhésion



INSTRUMENTS REGIONAUX	CONVENTION EUROPEENNE SUR L'EXERCICE DES DROITS DES ENFANTS	Date de signature : 4 Septembre 2002
		Date de ratification : 25 Octobre 2005
	CONVENTION DU CONSEIL DE L'EUROPE SUR LA PREVENTION ET LA LUTTE CONTRE LA VIOLENCE A L'EGARD DES FEMMES ET LA VIOLENCE DOMESTIQUE :	Date de signature: 16 Juin 2015 Date de ratification: 10 novembre 2017 Entrée en vigueur : 1 mars 2018

ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES TEXTES SUR L'EGALITE FEMME HOMME :
MECANISMES INSTITUTIONNELS, AVANCEES ET OBSTACLES DANS DIFFERENTS
DOMAINES

- La National Machinery for Women's rights - un superbe et efficace one-woman show - a été institué par le gouvernement chypriote afin de surveiller le progrès général vers l'égalité légale, identifier les domaines dans lesquels une action légale est nécessaire, suivre la mise en œuvre de la législation existante (qui n'est pas un point fort de l'île) et enfin pour commencer la mise en place de Comités de réforme législative qui devront traiter de sujets spécifiques.
- La mise en place d'un Comité pour l'égalité des chances.

En tant que membre de l'Union européenne, Chypre a accès à un cadre réglementaire progressiste en

matière d'égalité de genre. En vertu des normes européennes, Chypre a le cadre pour, mais aussi l'obligation de réaliser l'égalité de genre et, en raison de son appartenance à l'UE, elle a un cadre législatif habilitant. Chypre a adopté plusieurs plans d'action nationaux pour remédier à la violence domestique 'familiale', à la traite des êtres humains, à la pauvreté et à l'exclusion sociale.

Mécanismes institutionnels

- a) La promulgation, en 2007, de la loi sur la lutte contre la traite et l'exploitation des êtres humains et la protection des victimes;
- b) Les modifications apportées en 2009 aux lois relatives à l'égalité de traitement des hommes et des femmes dans l'emploi et la formation professionnelle et à l'égalité de rémunération des hommes et des femmes pour un même travail ou pour un travail de valeur égale.

Amélioration du cadre institutionnel et politique destiné à accélérer l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et à promouvoir l'égalité des sexes, notamment par:

- a) L'adoption en 2007 du Plan national d'action pour l'égalité des sexes (2007-2013) et la mise en place de la Commission parlementaire chargée des droits de l'homme et de l'égalité des chances pour les hommes et les femmes et du Comité pour l'égalité des sexes dans l'emploi et la formation professionnelle;
- b) L'adoption en 2009 du Plan national d'action pour la prévention et le traitement de la violence familiale (2010-2013) et la création du Comité consultatif pour la prévention et la répression de la violence familiale;
- c) L'adoption en 2010 du Plan national d'action contre la traite des êtres humains (2013-2015) et la création d'un groupe pluridisciplinaire de coordination de la lutte contre la traite des êtres humains.
- d) L'adoption du plan d'action national pour l'égalité des sexes dans l'éducation pour la période 2018-2020 ;
- e) L'adoption du plan national de lutte contre la traite d'êtres humains pour la période 2016-2018 ;
- f) La création en 2016 du comité technique bicommunautaire sur l'égalité des sexes ;



- g) L'adoption du plan stratégique national pour l'égalité entre les hommes et les femmes 2014-2017
- h) L'adoption du plan d'action national pour la prévention et la lutte contre les violences au sein de la famille 2017-2019
- i) En 2014, le Commissaire chargé de l'égalité entre les hommes et des femmes est nommé pour la première fois par le Président de la République. Il a pour but de promouvoir les droits des femmes en Chypre.
- j) L'adoption de la loi n°60 en 2014 sur la prévention et la lutte contre la traite et l'exploitation des êtres humains et sur la protection des victimes. Cette loi criminalise la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle ou par le travail.

AVANCEES ET OBSTACLES DANS DIFFERENTS DOMAINES

➤ Santé et social

• LES AVANCÉES

Comme résultats de l'expansion et de la mise à jour des lois sur la famille et le travail et les efforts du gouvernement afin de promouvoir l'égalité dans tous les aspects de la vie, la protection de la maternité et l'expansion des facilités sur la prise en charge des enfants, le rôle et le statut des femmes chypriotes dans la vie socio-économique se sont grandement améliorés depuis les vingt dernières années.

- ✓ L'avortement n'est plus considéré comme une infraction pénale depuis 2018 grâce à la suppression de l'article 169A du code pénal.
- ✓ Adoption en 2017 de la loi relative au congé de paternité et la loi relative à la protection de la maternité.
- ✓ Adoption en 2014 de la loi relative à l'égalité de traitement des hommes et des femmes dans l'emploi et la formation professionnelle.
- ✓ Adoption en 2014 de la loi relative à l'égalité de la main-d'œuvre féminine pour un travail de valeur égale.



- **LES OBSTACLES**

L'opposition de l'Eglise orthodoxe à l'avortement et le reflet de cette philosophie par la législation chypriote

- ✓ L'enracinement de stéréotypes concernant les responsabilités et le rôle de l'homme et de la femme dans la famille
- ✓ Le rôle des médias et du secteur de la publicité par le fait de continuer de véhiculer les stéréotypes sur les femmes.
- ✓ L'exposition des femmes et des filles à des formes multiples de discrimination en raison de leur appartenance ethnique, de leur handicap, de leur statut de migrantes ou d'autres caractéristiques.

➤ **Education et Culture**

- **LES AVANCÉES**

- Les garçons et les filles ont un accès égal à l'éducation et, dans les institutions d'enseignement supérieur,
- Les jeunes femmes surpassent les hommes en nombre et par les résultats.
- Les femmes trouvent dans la culture leur plus grande liberté pour exprimer, espoirs, peurs, inquiétudes et frustrations.
- Le taux élevé de femmes et de filles dans l'enseignement à tous les niveaux.
- Chypre a mis en place des mesures pour éliminer l'influence des stéréotypes sexistes dans les choix scolaires et professionnels, ainsi que l'instauration de cours obligatoires sur la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation.
- Le pays a aussi mené des combats pour lutter contre la violence et le harcèlement au niveau scolaire.

- **LES OBSTACLES**

- ✓ L'insuffisance des mesures prises pour éliminer les stéréotypes dans le système éducatif, y compris dans les programmes et les manuels scolaires.



✓ La sous-représentation des femmes dans certaines filières de l'enseignement supérieur comme la technologie et l'ingénierie. Elles se concentrent sur les formations et filières traditionnellement féminines.

➤ Parité

• LES AVANCEES

- Les comportements traditionnels.
 - Manque de compréhension envers les femmes concernant les devoirs de maternité et particulièrement dans le secteur privé.
 - Absence de la volonté politique et des ressources nécessaires pour la mise en œuvre des textes et lois.
 - Le maintien de la structure patriarcale de la société chypriote favorisé par la tradition, la culture et la religion.
 - L'omniprésence des valeurs traditionnelles et la rigidité des rôles de genre.
 - La création du Lobby des femmes chypriotes (CWL) en 2008 pour relayer la voix des défenseurs des droits des femmes et de l'égalité de genre.
- ✓ La parité des sexes est atteinte au niveau des juges.
- ✓ La représentation croissante des femmes dans les postes de décision au sein du service public.

• LES OBSTACLES

- ✓ Absence de quotas légiférés pour améliorer la présence des femmes dans les instances décisionnelles.
- ✓ Les femmes demeurent sous-représentées au Parlement, dans les conseils municipaux et au Gouvernement ainsi que parmi les maires, aux postes de décision dans le service diplomatique et dans les négociations de paix.



➤ Participation politique des femmes

• LES AVANCÉES

- Le gouvernement cherche à encourager les femmes dans ce sens en prenant des mesures visant à l'empowerment des femmes.
 - Pressions sur les partis politiques
 - Offrir un support pratique et accroître le nombre de femmes sur les listes de candidature
 - Certains partis ont introduit des politiques de quotas,
 - Multiplier les contacts avec les mass media afin de donner une égalité des chances aux femmes candidates durant les périodes de pré élections.
 - Progression du nombre de femmes qui s'impliquent activement en politique.
 - Désignation de femmes ces dernières années aux postes de commissaire aux lois, médiateur, auditeur général, comptable général adjoint et commissaire à la protection des données à caractère personnel.
- ✓ Le nombre de femmes a augmenté au parlement passant de 10,7 % à 17,85% lors des élections de mai 2016, avec 3 femmes à la présidence.
 - ✓ Diverses campagnes de sensibilisation et diverses mesures ont été prises pour améliorer l'équilibre entre les hommes et les femmes.
 - ✓ Instauration de quotas par la majeure partie des partis politiques pour encourager la participation politique des femmes.

• LES OBSTACLES

- ✓ La participation des femmes dans les postes de pouvoir et de décisions est négligeable.
- ✓ Bien qu'en 1960, hommes et femmes soient entrés ensemble dans la nouvelle République de Chypre, les femmes restent quasiment absentes du Parlement, comme du Conseil des Ministres.
- ✓ Comportements traditionnels très ancrés et la perception de la division des rôles,
- ✓ La structure patriarcale inexorable des partis politiques



- ✓ Les aspects conservateurs persistants de la société chypriote,
- ✓ Manque de confiance aux femmes par la société pour occuper des postes importants.
- ✓ Manque de confiance et de réseaux de soutien aux femmes désirant entrer dans la vie politique.
- ✓ Les femmes portent le poids de l'éducation des enfants et le soin aux personnes âgées
- ✓ Absence de structures d'accueil de qualité pour les enfants à un prix abordable empêchant beaucoup de femmes de participer plus activement à la vie publique et politique.
- ✓ Les partis politiques sont encore largement dominés par les hommes, et les femmes manquent de confiance et de réseaux d'appui ainsi que de visibilité dans les médias.
- ✓ Les médias n'accordent pas une couverture équitable aux femmes candidates politiques ou aux questions d'égalité entre les hommes et les femmes.
- ✓ Il y a pénurie de modèles pour les jeunes filles et les femmes qui ont des ambitions politiques
- ✓ Soigner l'image des rôles que les femmes peuvent jouer et que certaines d'entre elles jouent.
- ✓ Le plan d'action stratégique sur l'égalité des sexes n'a donné aucun résultat concernant l'instauration d'objectifs de quotas.
- ✓ Les femmes s'engageant en politique sont confrontées à des attitudes culturelles négatives et font face à des stéréotypes sexistes dans la sphère publique.

➤ **Violences basées sur le genre**

- **LES AVANCÉES**

- ✓ La loi sur la violence dans la famille (Prévention et Protection des Victimes) approuvée en 1994, et tout de suite améliorée et substituée en 2000, vient de loin pour protéger les droits des plus vulnérables par rapport aux violences.
- ✓ Sensibilisation accrue aux droits des femmes.
- ✓ Un statut relativement bon en matière de violence familiale.

- ✓ L'augmentation du nombre de cas de violence signalés.
- ✓ Plan d'action national pour la prévention et la répression de la violence familiale 2017- 2019.
- ✓ Adoption du plan d'action national contre la traite d'êtres humains pour la période 2016-2019.
- ✓ Loi sur la prévention et la répression de la traite et de l'exploitation d'êtres humains et sur la protection des victimes adoptée en 2014.
- ✓ En avril 2016, il y'a eu une campagne de sensibilisation dont le thème porte «Violence à l'égard des femmes». Cette campagne a été lancée par le Ministre de la Justice et l'ordre public en coopération avec l'Ambassade américaine à Chypre et le Comité consultatif pour la prévention et la lutte contre la violence familiale ont lancé une campagne de sensibilisation.
- ✓ Création du Comité consultatif pour la prévention et la lutte contre la violence domestique (ACPCDV)
- ✓ Existence une **ligne d'assistance téléphonique** nationale pour les femmes gérée par l'ONG Association pour la Prévention et traitement de la violence au sein de la famille et d'un **refuge pour femmes à Chypre**

- **LES OBSTACLES**

- ✓ Il existe, de plus en plus, des réticences considérables de la part des femmes pour dénoncer le harcèlement sexuel, par peur de ne pas être prises au sérieux ou de perdre leur emploi.
- ✓ Le tabou des questions de violence domestique, de la sexualité, des droits sexuels et reproductifs.
- ✓ La persistance des stéréotypes de genre entretenus par les médias.
- ✓ La puissance de l'Église orthodoxe grecque qui contribue à perpétuer les coutumes et les rôles de genre stéréotypés.
- ✓ Hausse du nombre de plaintes pour violence domestique, viols et autres formes de violence sexuelle.
- ✓ L'absence d'études dans ce domaine qui masque la sous-dénonciation de ces délits.



- ✓ Les lois et les politiques interdisent la violence familiale, mais ne font pas spécifiquement référence à la violence contre les femmes.
- ✓ La non reconnaissance des femmes comme les premières victimes de ces violences par les lois.
- ✓ L'absence de services spécifiques pour les survivantes et le pays compte parmi les taux de condamnation les plus bas d'Europe pour les délits sexuels.
- ✓ Absence de connaissance ou une connaissance limitée qu'ont les femmes de leurs droits et des procédures
- ✓ Le fait que les membres du personnel judiciaire, les responsables de l'application des lois et les praticiens du droit connaissent peu les droits des femmes.
- ✓ L'accès restreint des femmes à l'aide juridictionnelle gratuite, en particulier des groupes de femmes défavorisées, tels que les migrantes, les demandeuses d'asile et les réfugiées.
- ✓ L'absence d'une législation complète visant à incriminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes.
- ✓ Le fort taux de prévalence de violence sexiste dont les femmes sont victimes dont les violences familiales ne sont pas souvent déclarées.
- ✓ Le manque et la mauvaise qualité des services d'assistance et de protection, y compris de refuges, pour les femmes victimes de violence.
- ✓ La traite des femmes aux fins d'exploitation sexuelle pose un énorme problème à Chypre.

➤ Paix, sécurité et gestion de conflits

- LES AVANCÉES

- L'importance des efforts concertés par les femmes pour faire la différence en matière de la résolution pacifique du conflit.
- La sensibilité des femmes aux questions des droits de l'homme et de la paix.

- La protestation des femmes contre l'occupation illégale de leur île à travers des marches pacifiques.
- La création d'une culture de la paix à travers diverses activités, comme la promotion des résolutions de conflit bi-communal.
- La mise en place par les autorités d'un programme mettant l'accent sur la formation et la sensibilisation des femmes et des jeunes sur l'égalité des chances et questions de la paix.
- Adoption du plan d'action 2018-2021 pour la mise en œuvre de la résolution 1325 sur femmes paix et sécurité.
- **LES OBSTACLES**
 - ✓ La sous-représentation des femmes dans les négociations de paix. Les femmes ne participent pas aussi activement aux efforts menés dans ce domaine.

➤ **Accès aux ressources**

- **LES AVANCÉES**
 - ✓ Redressement des inégalités par le Ministère du travail par un projet qui offre une aide financière aux entreprises gérées par des femmes.
 - ✓ Création de la Women's Cooperative Bank 'Initiative' Ltd, en Octobre 2000, par une organisation non gouvernementale de 350 femmes.
 - ✓ Création de programmes faits sur mesure pour les besoins liés aux activités d'entreprises des femmes entrepreneurs.
 - ✓ En 2007, 62 pour cent (62%) des femmes au moins travaillaient en dehors de chez elles.
 - ✓ Elaboration du programme de développement 2014-2020 dans le cadre du développement rural. Ce plan d'action a pour but d'aider les femmes rurales à créer leur propre entreprise.
 - ✓ Plusieurs mesures ont été établies pour donner des possibilités de microcrédit aux femmes.



- ✓ Programme de subvention des femmes connu sous le nom de «Programme de renforcement de l'entrepreneuriat féminin». Ce programme offre aux femmes une aide financière substantielle.
- ✓ Programmes d'assistance et de formation pour la création de petites et moyennes entreprises nouvelles, modernes et viables.
- ✓ Les banques chypriotes visent à stimuler l'esprit d'entreprise en proposant des programmes spécialisés et un accès facile au financement.

- **LES OBSTACLES**

- ✓ Sur le lieu de travail, la différenciation avec les hommes continue.
- ✓ Peu de femmes occupent des emplois de direction et l'égalité de salaires reste un vœu pieux.
- ✓ Concentration femmes sur une étroite partie des activités productives et économiques en général.
- ✓ Réel manque de temps de la part des femmes dû à l'occupation de l'éducation des enfants et des personnes âgées.
- ✓ Grand écart salarial entre les hommes et les femmes
- ✓ Occupation des femmes aux postes à bas salaires.
- ✓ Interruption momentanée de leur carrière professionnelle pour élever leurs enfants
- ✓ Retour difficile sur le marché du travail en cas d'arrêt de travail.
- ✓ Une pension de retraite inférieure en raison de leur salaire initial moins élevé et de l'interruption de leur carrière.

RECOMMANDATIONS

- ✓ Encourager les femmes à prendre leurs propres initiatives, s'affirmer sur le marché et devenir indépendantes économiquement.
- ✓ Il faut un effort collectif, systématique et coordonné de toutes les agences impliquées, à la fois gouvernementales et non gouvernementales.



- ✓ Préconiser des mesures politiques efficaces en vue de s'attaquer aux causes profondes de la traite des femmes.
- ✓ Il faut mieux informer les femmes de leurs droits et des moyens dont elles disposent pour les faire respecter.
- ✓ Former le personnel judiciaire sur les questions de genre ou relatives au droit des femmes et à l'égalité des sexes.
- ✓ Mettre l'accent sur l'intégration dans les programmes scolaires à tous les niveaux des questions relatives au droit des femmes et à l'égalité des sexes.
- ✓ Eliminer les stéréotypes discriminatoires à l'égard des femmes.

NB : Le RF-EFH, peut accompagner le pays dans le processus de promotion et d'encourager les femmes aux postes de dirigeants politiques en passant par les médias les réseaux Sociaux et autres formes de communications.

Documents consultés

- ✓ Observations finales concernant le huitième rapport périodique de Chypre au niveau du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. CEDAW/C/CYP/CO/8 du 25 juillet 2018.
- ✓ <https://www.genderindex.org/wp-content/uploads/files/datasheets/2019/CY.pdf>